

SANTE ET DE SECURITE DES MUSICIENSMotivation

Le Congrès rappelle que les syndicats membres se sont intéressés de longue date aux questions de santé et de sécurité des musiciens. Il note que bon nombre d'initiatives valables ont été prises au niveau national et que les deux Conférences sur ce sujet ont été réunies sous l'égide de la FIM.

Motion

Le Congrès décide maintenant que soit créé un programme à long terme ayant trait à la santé et à la sécurité des musiciens professionnels. Pour commencer à mettre ce programme sur pied, il faudrait utiliser l'expérience acquise au cours des actions nationales et internationales mentionnées ci-dessus et prendre en compte les aspects contractuels, statutaires et cliniques dudit problème.